

Le 22 novembre 2007

Déclaration de la délégation CFDT

Comité de Groupe Veolia sur le SIG et les CSP

La mise à l'ordre du jour de ce Comité de Groupe de la question des CSP est l'illustration de la difficulté de la Direction à organiser de manière partagée avec les organisations syndicales un dialogue social de qualité dans le groupe.

Rappelons les faits : C'est sur l'intranet que nous avons découvert par la note de M. Contamine, datée d'août 2007, l'ampleur du projet SIG et en avons déduit ses probables conséquences sociales. Il est certain qu'un tel projet, décidé par le COMEX il y a un an, ne peut voir le jour sans un travail approfondi de plusieurs mois pour la mise en œuvre de cette orientation, dont les objectifs de rationalisation, de mutualisation de moyens, d'optimisation des procédures sera structurante dans l'organisation du groupe et de ses métiers sont évidents.

La CFDT vous a interpellé lors d'un bureau du Comité sur le caractère d'entrave aux droits des IRP. Elle ne se positionne pas sur le bien fondé ou non de ce type de projet. Mais nous ne pouvons accepter de découvrir au détour d'un site intranet un projet de cette nature avec les conséquences imaginables.

La CFDT vous l'indique solennellement : nous ne mettrons jamais en cause la volonté du groupe de faire mieux ou autrement demain qu'hier si vous vous engagez à pratiquer un dialogue préalable avec la représentation du personnel sur des projets structurants de ce type.

Et concernant les CSP une méthode de concertation au niveau du groupe et des divisions concernées doit être élaborée ensemble pour que soient identifiées les économies attendues, les conséquences en termes d'emploi, de mobilités professionnelles et géographiques, de gestion statutaire, d'organisation et de conditions de travail.

Nous affirmons par cette déclaration notre détermination à négocier si vous vous engagez dans cette orientation, mais nous affirmons également notre détermination, si vous ne rentrez pas dans une démarche concertée, à assumer nos responsabilités y compris sur les plan juridique pour défendre les salariés et leurs emplois.